



17 ans après le massacre de Kilwa, le Gouvernement de la RDC hésite à reconnaître et à indemniser les victimes conformément à la décision 393/10 de la Commission Africaine

L'Observatoire Africain des Ressources naturelles (AFREWATCH), une organisation non gouvernementale des Droits Humains, spécialisée sur les questions des ressources naturelles, profite de la commémoration cette année de l'adoption de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et du 17^{ème} anniversaire du massacre de Kilwa, pour rappeler au gouvernement de la RDC, la décision de la Commission africaine portant sur les exactions commises par l'armée congolaise contre les habitants de la cité de Kilwa le 14 octobre 2004, et solliciter une implication personnelle de son excellence Antoine Felix TSHISEKEDI président de la RDC et président en exercice de l'Union Africaine pour que les victimes de ce massacre soient reconnus et indemnisés.

En effet, en 2017, la Commission africaine a décidé que la RDC avait violé la Charte africaine par rapport au massacre, en 2004, de plus de 70 personnes par des soldats de l'armée congolaise dans la cité de Kilwa. Elle a accordé des dommages-intérêts de 4,36 millions de dollars à huit victimes et à leurs familles, la plus haute indemnisation jamais accordée par la Commission africaine. Elle a aussi ordonné à l'État congolais d'identifier et d'indemniser les autres victimes et leurs familles non parties à la plainte mais directement touchées par l'attaque.

La Commission africaine a également appelé l'État congolais à ouvrir de nouvelles enquêtes pénales et à prendre "les mesures nécessaires pour poursuivre et punir les agents de l'État et le personnel de la société Anvil Mining" impliqués dans les violations. La RDC avait jusqu'au 17 décembre 2017 pour informer la Commission des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations. Jusqu'à présent, à notre connaissance, aucune mesure n'a été prise.

Il faut signaler qu'au cours des 17 dernières années, les victimes du massacre de Kilwa et leurs familles ont mené une campagne inlassable pour obtenir justice. Et la décision de la Commission africaine a permis la reconnaissance des préjudices subis par les victimes et constitue pour elles un espoir qu'elles puissent reconstruire leur vie. Malheureusement, certaines d'entre elles sont depuis décédées et ne recevront pas les réparations auxquelles elles avaient droit.

Pour rappel, le 28 juin 2021, AFREWATCH et 3 autres organisations de la société civile à savoir Rights and Accountability in Development (RAID), Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA), Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH) avaient adressées une lettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour le mettre au courant de la décision de la Commission Africaine, et l'exhorter d'agir rapidement pour mettre en œuvre cette décision.

Eu égard à ce qui précède, AFREWATCH recommande :

- Au Président de la République et Président en exercice de l'Union Africaine de s'impliquer afin que les victimes du massacre de Kilwa soient reconnues et indemnisées ;
- Au Premier ministre et chef du gouvernement, d'adopter une stratégie claire pour assurer justice et réparation aux victimes de Kilwa et de mettre en œuvre la décision de la Commission africaine des droits de l'homme ;
- Aux députés nationaux, provinciaux et sénateurs de mettre en place une commission ad hoc chargée de faire le suivi de la mise en œuvre de la décision de la commission africaine sur les massacres de Kilwa.

Lubumbashi, le 04 /11/2021

AFREWATCH

COORDONNEES DE CONTACT

Adresses Bureau : 792, Avenue Lufira, Quartier Makutano, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC : +243 81 85 77 577 : +243 82 230 48 00

Numéro impôt : A1914339H

www.afrewatch.org : info@afrewatch.org